



# Bruges

2026-PERM-05  
DAJCP/CP  
Centre Communal d'Action Sociale

## Arrêté du Président portant nomination à la Présidence de la Commission Permanente

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles en ce qu'il prévoit la possibilité pour le CCAS de créer une Commission permanente,
- **VU** la délibération du Conseil d'administration n°2026.03.02 du 16 avril 2026, reçue en Préfecture le 17 avril 2026, adoptant le règlement intérieur du CCAS et prévoyant la création de la Commission Permanente,
- **VU** la délibération du Conseil d'administration n°2026.03.06 du 16 avril 2026, reçue en Préfecture le 17 avril 2026, portant nomination des membres de la Commission Permanente du CCAS,
- **VU** la délibération n°2026.02.01 du 16 avril 2026 portant élection de la Vice-Présidence du CCAS en la personne de Madame Sabrina JUNQUA,
- **CONSIDERANT** qu'il est souhaitable pour une bonne administration de la commission permanente qu'elle soit présidée par la Vice-Présidente du CCAS,

### ARRÊTE

-----

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Madame Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS, est nommée Présidente de la Commission Permanente du CCAS.

#### ARTICLE 2

Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Bruges, étant entendu que le silence de l'administration vaudra décision tacite de rejet, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois.

#### ARTICLE 3

La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'application du présent arrêté qui est notifié à :

- Mme Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS,
- A Monsieur le Préfet de la Gironde pour le contrôle de légalité,
- Au Trésor Public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20260416-2026-PERM-05-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026  
Publication : 23/04/2026

**Hôtel de Ville** - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)



# Bruges

Fait à Bruges, le 17 avril 2026

Signature originale de  
**Madame Sabrina JUNQUA**



Le Président,

Frédéric GIRO